BANQUE DE FINANCEMENT
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Avis d'appel d'offres N° 01/2020
DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR LES EXERCICES 2020-2021-2022

En application des dispositions des articles 258 et suivants du code des sociétés commerciales, **la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (B.F.P.M.E),** sise au Centre Urbain Nord, 1004 El Menzah IV - Tunis, lance un appel d'offres pour la désignation d'un deuxième commissaire aux comptes pour la révision de ses comptes, dans le cadre d'une mission de co-commissariat aux comptes, pour une période couvrant les exercices **2020, 2021 et 2022.**

Modalités de retrait du cahier des charges :

Tout membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie remplissant les conditions légales et intéressé par cet appel d'offres, peut se présenter au Bureau d'Ordre de la B.F.P.M.E, durant les jours et horaires de travail, à partir de la date de publication de cet avis, muni de sa carte d'identité nationale et du cachet du Bureau pour retirer gratuitement, contre décharge, le cahier des charges.

Formes et envoi des offres :

Les offres doivent parvenir par voie postale sous plis fermé et en recommandé ou par rapide poste ou remises directement au bureau d'ordre central contre décharge, à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (B.F.P.M.E) sise au Rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV Tunis, **au plus tard le 15 juin 2020 à 14 heures**, date limite de réception des offres. Seul le cachet du bureau d'ordre Central de la (B.F.P.M.E) fait foi.

Les offres doivent être établies sous la forme suivante :
Une enveloppe fermée et scellée, libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la B.F.P.M.E, sur laquelle ne doit figurer ni l'entête, ni l'identité, ni le sigle commercial, ni le cachet du soumissionnaire, elle portera la mention :

A NE PAS OUVRIR- CONFIDENTIEL- APPEL D'OFFRES N° 01/2020
DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR LES EXERCICES 2020-2021-2022

Cette enveloppe doit contenir 3 enveloppes A, B et C :

- L'enveloppe A, doit contenir les documents administratifs énumérés à l'article 4 du cahier des charges.
- L'enveloppe B, doit contenir l'offre technique conformément aux modèles en annexes du cahier des charges.
- L'enveloppe C, doit contenir l'offre financière afférente aux diligences spécifiques, établie conformément au modèle en annexe 5 du cahier des charges.